

ARRÊTÉ N° ARR_2022_1284_AL_RD151_MESNOIS

Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la demande en date du 07 novembre 2022 par laquelle Mme. LANCON Catherine, demeurant 11 Grande rue 39130 MESNOIS, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 151, au droit des parcelles cadastrées AA 77, située au 11 Grande rue - Commune de MESNOIS en agglomération.

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3 ,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,

VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE du Conseil départemental du Jura,

VU l'état des lieux

VU la consultation du Maire en date du 23 novembre 2022

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 22 novembre 2022 la limite du domaine public routier au droit des parcelles susvisées est définie par une ligne reliant les points n° A et B figurant sur les schémas joints en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP 28 – 39301 CHAMPAGNOLE

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le
Visa, signature et cachet

30/11/2022

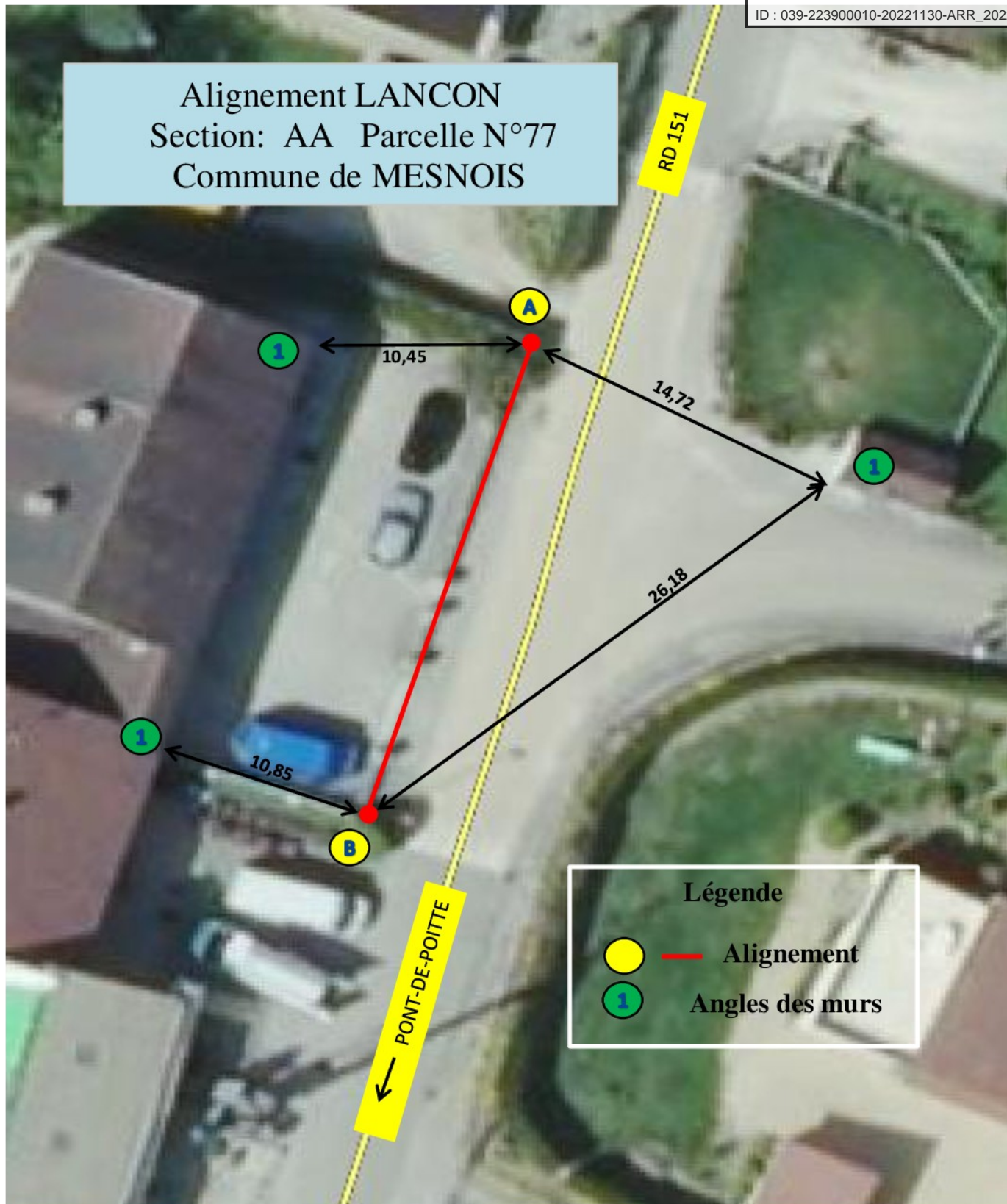


Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
La commune MESNOIS pour informations
L'ARD de Champagnole pour classement

Alignement LANCON
Section: AA Parcelle N°77
Commune de MESNOIS



Clerc Christelle

De: Catherine Lançon <cathylan39@gmail.com>
Envoyé: lundi 7 novembre 2022 11:40
À: Agence routière Champagnole
Objet: Demande d'alignement



Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous saisir pour une demande d'alignement en vue d'une régularisation d'emprise.

La parcelle concernée est référencée AA 0077
située au 11 grande rue 39130 Mesnois
contiguë à la RD 151 E1
propriétaire actuel Me LANCON Catherine

Dans cette attente, recevez Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Me LANCON Catherine
0789582060